

CHARTRE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Note explicative de synthèse

La charte des collections est un outil d'administration auquel les collectivités territoriales ont recours pour formaliser les règles de gestion des collections documentaires.

Afin de poser les principes généraux de sa charte documentaire, la bibliothèque municipale s'appuie sur la Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021, dite loi Robert, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Ainsi, selon la définition inscrite dans la loi, la bibliothèque municipale a « pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture ».

À ce titre, elle :

- Constitue, conserve et communique des collections de documents et d'objets, sous forme physique ou numérique ;
- Conçoit et met en œuvre des services, des activités et des outils associés à ses missions ou à ses collections. Elle facilite l'accès aux personnes en situation de handicap. Elle contribue à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Et par ses actions de médiation, elle garantit la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels.

Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, et d'égalité d'accès au service public.

La présente charte a donc pour objet de :

- Décrire les missions de la bibliothèque municipale de La Teste de Buch ;
- Énoncer les lignes directrices pour l'acquisition, la gestion et la conservation des documents.

Ce document pourra être révisé régulièrement et au minimum tous les cinq ans, pour l'adapter aux évolutions de l'établissement, aux besoins des publics, ainsi qu'à l'offre et aux pratiques bibliothéconomiques.

Après avoir emménagé en juin 2021 dans l'hôtel de Caupos, la bibliothèque municipale justifie d'une année d'exercice, de données statistiques et d'évaluation, pour proposer une charte des collections cohérente et adaptée.

Les données statistiques, fournies par le logiciel métier Décalog, indiquent que 3813 abonnés sont inscrits à la bibliothèque municipale, dont 66% d'adultes et 33% de moins de 18 ans, auxquels s'ajoutent des inscriptions de groupes : écoles, structures petite enfance, seniors et associations.

Le volume annuel de prêts est de plus de 65 000 opérations, enregistrées en 2020 et 2021, et ceci sur plus de 15 000 ouvrages distincts. À la fin du premier semestre 2022, la bibliothèque avait déjà effectué plus de 35 000 prêts sur 13 000 ouvrages différents.

Les acquisitions effectuées sur des critères de « qualité », d'adéquation aux attentes du public ou d'équilibre des fonds agissent sans aucun doute sur cette dynamique de circulation.

Aujourd'hui, 28 000 documents environ composent le catalogue de la bibliothèque municipale, tout support : imprimés, audio et numérique. L'offre numérique porte essentiellement sur des abonnements à des magazines en ligne, des jeux vidéo dématérialisés et des applications sur tablette. La bibliothèque municipale s'interroge aujourd'hui sur la mise à disposition de livres numériques.

La bibliothèque municipale souhaite adopter une charte des collections dans le but de fournir un cadre de référence en matière de constitution et de gestion des collections. Il s'agit de porter à votre connaissance ainsi qu'à celle du public :

- Les missions des bibliothèques ;
- Les principes relatifs à la gestion des collections ;
- Les procédures de sélection, d'acquisition et de régulation des fonds.

La délibération a donc pour objet d'approuver la charte des collections annexée ci-après et d'autoriser sa diffusion au public.

CHARTRE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

A / OBJET DE LA CHARTE DES COLLECTIONS

B / LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DANS SON CONTEXTE

1. Public et territoire
2. Partenariats
3. Réseau COBAS
4. Tutelle administrative

C / MISSIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

1. Action culturelle
2. Action éducative
3. Action sociale

D / PRINCIPES D'ACQUISITION ET DE GESTION DES COLLECTIONS

1. Critères généraux d'acquisition
2. Gestion des collections
3. Accès aux collections
4. Médiation
5. Service de réservation

E / PROCÉDURES D'ACQUISITION

1. Procédures
2. Répartition
3. Outils de sélection
4. Suggestion et renouvellement
5. Don

ANNEXE / Chiffres clés de septembre 2021 à août 2022